



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION  
D'OCCUPATION PRECAIRE DES LOCAUX SIS  
AU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE 15 BIS  
RUE DE MONTREUIL**

**DÉCISION N° DM-23-124  
EN DATE DU 09 MARS 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-22-177 du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire, délégué à l'administration générale ;

**VU** la convention d'occupation précaire des locaux sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 15 bis rue de Montreuil, consentie avec la société « SN ERT CONSTRUCTION » du 1<sup>er</sup> février au 30 septembre 2022;

**VU** l'avenant n°1 en date du 27 septembre 2022, prolongeant la durée de la convention d'occupation précaire jusqu'au 31 mars 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la demande de la société « SN ERT CONSTRUCTION » en date du 15 février 2023, de bénéficier d'un mois supplémentaire soit jusqu'au 30 avril 2023;

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'avenant n°2, prorogeant ainsi la convention d'occupation précaire avec la société « SN ERT CONSTRUCTION » datée du 28 janvier 2022, des locaux sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 15 bis rue de Montreuil, jusqu'au 30 avril 2023, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 440,00 € (quatre-cent-quarante euros) charges comprises.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230309-Imc1H10654H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 09/03/2023  
Date de Publication : 09/03/2023